

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-26

Objet : Désignation de représentants de la Ville de Metz au sein des instances de la Société publique locale (SPL) "Metz Parkings".

Rapporteur: M. le Maire

Suite à la création de la société, la Ville de Metz, en tant qu'actionnaire de la SPL Metz stationnement à hauteur de 35%, doit être représentée au sein de ses instances de gouvernance par :

- 1 délégué au sein des Assemblées Générales (ordinaire et extraordinaire),
- 3 représentants au sein du Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein de la SPL, d'autoriser les administrateurs à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée, ainsi que, sous réserve d'une décision du Conseil d'administration de la SPL, la rémunération afférente plafonnée à 3.000,00 € par an.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Ressources entendue,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de commerce et notamment son article L. 225-45,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 approuvant le principe de la création d'une Société Publique Locale dédiée à la gestion des services de stationnement en parc et sur voirie et approuvant les statuts de cette SPL, dénommée « Metz Parkings »,

VU les statuts d'une Société Publique Locale dédiée à la gestion en parc et sur voirie approuvée par la délibération susmentionnée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ACCEPTE de désigner 3 représentants administrateurs et un délégué au sein de l'Assemblée

de la Société « Metz Parkings ».

DECIDE :

- **DE DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT
- **DE PROCEDER** à la désignation des représentants de la Ville au sein des instances et auprès en qualité d'administrateur :

- M. Jérémy BOSCO

- Mme Anne DAUSSAN-WEIZMAN Anne

- Mme Martine NICOLAS

en qualité de représentant à l'Assemblée Générale :

- M. Jérémy BOSCO

AUTORISE que les administrateurs acceptent toute fonction qui pourrait leur être confiée par le Conseil d'administration, y compris le rôle de Président.

AUTORISE le cas échéant et sous réserve d'une décision du Conseil d'administration de la SPL, la rémunération des administrateurs, cette rémunération étant plafonnée à 3.000,00 € par an.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

REPRESENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

I. Organismes extérieurs

B. Sociétés :

1. Société Publique Locale (SPL) METZ PARKINGS (Conseil d'Administration)

3 Membres
1 – Jérémy BOSCO
2 – Anne DAUSSAN WEIZMAN
3 – Martine NICOLAS
Assemblées Générales (Ordinaire et Extraordinaire)
1 – Jérémy BOSCO